

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Vous positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale.
- Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité.
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés.
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

Entreprises d'accueil

• Accompagnement de la vie à domicile :

Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services d'Aide à la Personne (SAP), dans des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), d'Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)...

• Accompagnement de la vie en structure collective :

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), FAM, ITEP, MECS...

• Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :

Structures d'accueil de la petite enfance, d'établissements d'enseignements et de formation, d'établissements et services médico-sociaux...

Prérequis

• **Âge** : de 18 ans à 29 ans révolus.

• **2 épreuves** :

- Ecrit d'1h30 comportant 10 questions sur l'actualité sociale. Admissibilité prononcée à partir de la note de 10/20.

- Oral de 30 min portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale en alternance. Admissibilité prononcée à partir de la note de 10/20.

Les candidats ayant obtenu 10/20 ou + sont inscrits sur une liste par ordre de mérite.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
56033204	25467

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

567 heures (sur 15 mois).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

15 mois, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne : 1 semaine en UFA
3 semaines en entreprise.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



LEAP d'Ennezat

1 route de Riom BP10
63720 ENNEZAT
04 73 63 80 23 | www.leap-ennezat.org
ennezat@cneap.fr

• **Responsable de formation** :
Claire AYMARD | claire.aymard@cneap.fr
• **Assistante administrative** :
Marie MESTRE | marie.mestre@cneap.fr

Contenu de formation

Matières
DC 1 : Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112 heures)
DC 2 : Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91 heures)
DC 3 : Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne (105 heures)
DC 4 : Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (91 heures)
DC 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle, gérer les risques et traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne (commun à celui du DE d'AideSoignant) (91 heures)
AFGSU niveau 2 (Formation commune à celle du DE d'Aide-Soignant) (21 heures)

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

Passerelle possible entre les différentes spécialités :
Le candidat s'inscrit pour passer le certificat de spécialité.

Débouchés professionnels :

Liste des différents lieux d'intervention de l'Accompagnant Educatif et Social selon la spécialité choisie en page 1 dans la catégorie « Entreprises d'accueil ».

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Evaluation et certification
<p>DC 1 : Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement et/ou maintien de l'autonomie • Repérage des potentialités de la personne • Prendre soin • Veiller au bien-être • Outils d'accompagnement, aides techniques • Relation dans l'accompagnement • Aider à exprimer les attentes et choix • Principes d'hygiène de base • Expression non verbale • Identification des risques • Préparer et accompagner les changements dans la vie de la personne pour anticiper leurs conséquences • Accompagnement de la fin de vie 	<p>Epreuve écrite : étude de cas pratique</p> <p>Epreuve orale : présentation d'un dossier de pratique professionnelle</p>
<p>DC 2 : Accompagner la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser son intervention • Prioriser les actions à conduire • Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité • Prévention des accidents du quotidien • Favoriser l'appropriation du cadre de vie • Coopérer avec l'entourage ou des autres professionnels • Appliquer les règles de tri et d'éco-responsabilité • Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien 	<p>Epreuve orale : étude d'un cas pratique tiré au sort</p>
<p>DC 3 : Accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Culture de la bienveillance • Gestion de ses émotions • Langage et communication professionnelle • Activités collectives dans le cadre du projet personnalisé • Evaluation de projet • Participation et prévention de l'isolement • Inclusion • Gestion de conflit • Communication avec la famille et l'entourage • Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne • Intégration 	<p>Epreuve orale : présentation d'une étude de situation vécue en stage</p>
<p>DC 4 : Se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal, dispositifs règlementaires, acteurs et réseaux • Dimensions éthiques et déontologiques • Confidentialité • Questionnement sur la posture professionnelle • Actions de prévention • Accueil et/ou à l'accompagnement des stagiaires • Co-construction du projet de la personne et les acteurs professionnels • Suivi de l'intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé 	<p>Epreuve orale : présentation d'une étude de situation vécue en stage</p>
<p>DC 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle, gérer les risques et traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmissions, traçabilité et communication professionnelle (dont Communication numérique) • Observations et analyse de situations • Coopérations • Démarche qualité et de gestion des risques • Analyse de situations d'intervention • Elaboration, à l'évaluation et à l'adaptation des projets personnalisés d'accompagnement • Repérage, signalement des événements indésirables. • Organisation et priorisation de l'activité • Transmettre les informations appropriées • Évaluation des pratiques 	<p>Epreuve écrite : portant sur les modalités de transmission et de communication</p>

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Pour être présenté à la certification le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu.

Chaque domaine de compétences est validé séparément.

Pour cela, il convient d'obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 pour chacun d'eux pour obtenir le diplôme.

Toute note inférieure ou égale à 5/20 à l'épreuve finale écrite (Note de Réflexion sur le Positionnement Professionnel) du DC1 est éliminatoire. Dans ce cas, le candidat ne peut pas valider son DC1.

Une validation partielle peut être prononcée si les domaines ne sont pas tous validés.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la première date de présentation du candidat en jury plénier. Il n'y a pas de session dite de rattrapage.

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 088 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue FPC de l'établissement.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité : Arrêt en face du LEAP : Accessible depuis Clermont Ferrand via bus Trans dôme ou Riom réseau RLV.
- Transports scolaires Arrêt en face du LEAP : Accessible depuis Clermont Ferrand via bus Trans dôme ou Riom réseau RLV.
- Gare Ter (Riom) à proximité.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Les formateurs sont tous des professionnels des secteurs concernés
- Etablissement à taille humaine, petits groupes de 12 à 16 personnes
- Partenariat avec différentes structures du territoire

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

Internat sur place

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de vidéo projecteur, espace numérique (salle info et classe mobile)
- Plateau technique avec Matériel médical pour effectuer les actes d'hygiène de la personne : toilettes, ergonomie.
- Matériel pour l'entretien des locaux et du linge.
- Cuisine pédagogique.

Coordonnées de l'UFA



LEAP d'Ennezat

1 route de Riom BP10
63720 ENNEZAT
04 73 63 80 23
www.leap-ennezat.org
ennezat@cneap.fr

- Responsable de formation : Claire AYMARD | claire.aymard@cneap.fr
- Assistante administrative : Marie MESTRE | marie.mestre@cneap.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026